

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3302)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° 412

présenté par
M. Baichère

ARTICLE 6

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« , selon les cas, aux II ou III »

Les mots :

« au II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence de la suppression de l'article 3